

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUN 2026

Présents :

Mme Gisele JUANOLE, Maire

Mme Alexandrine ROTA-GROSSMANN, premier adjoint

M. Claude FONT, second adjoint

M. Nicolas GROSSMANN, conseiller municipal

Mme Isabelle COLLE, conseiller municipal

M. Michel GRILLET, conseiller municipal

M. MAISANI, conseiller municipal

La séance est ouverte à 9H00.

Secrétaire de séance : Claude FONT.

ADMINISTRATIF

1/ Délibération pour les délégations d'attribution au Maire par le Conseil Municipal (énumères art L2122-22 du CGCT) annule et remplace

Délibération approuvée à l'unanimité.

2/ Désignation des commissaires de la commission Communale des impôts Directs (CCID), Une liste de 24 personnes éligibles a été proposée par le conseil municipal, en attente d'information et d'acceptation de leur part.

3/ Délibération pour un correspondant défense auprès de la préfecture. De par ses compétences d'Officier Supérieur Nicolas Grossmann a été proposé par Mme le Maire et approuvé à l'unanimité par le conseil Municipal.

FINANCES

4/ Adoption du compte de gestion 2025. Approuvé à l'unanimité.

5/ Adoption du compte administratif 2025 Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité.

. Approuve : l'exactitude des comptes du trésorier et leur conformité aux opérations du compte administratifs et préalablement vérifiés conjointement par la Secrétaire de mairie de Lamanère et la trésorerie.

. Le Conseil municipal

-Prend acte de la conformité des écritures établies par les services de la trésorerie.

- Prend acte de la délibération d'approbation.
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

6/ Affectation de l'excédent 2025 reporté au fonctionnement de l'exercice 2026 soit 9 168.68 €, affecté à la ligne budgétaire 002 des recettes de fonctionnement. Aucune affectation de résultat au 1068 en section investissement sera réalisé sur le budget 2026. Approuvé à l'unanimité.

7/ Vote des taux d'impôts locaux pour l'exercice 2026 : le conseil municipal a voté à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts locaux, maintenant les taux bâtis à 41.72 % et non bâtis à 100.22 %.

8/ Remboursement à des élus et des tiers pour l'achat de matériels divers.

Après consultation des justificatifs de paiement dépensé pour la mairie pour diverses manifestations, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le remboursement à chaque personne concernée.

-Soit pour un montant total de 277.55 €.

URBANISME

1/ Information et discussions concernant la voirie Cami Del Coral Can Baruti au captage d'eau avant Can Vila. Une subvention est accordée par l'état de 19 620.00 €, une deuxième subvention du département est en attente.

2/ Casa del Plaçot :

Point trésorerie, un deuxième prêt relais est prévu cet été.

Prévision d'une réunion de travail sur le fonctionnement de cette maison.

3/ Information Labels < Engage pour le végétal > et < Villes et Villages fleuris >. Discussions pour l'obtention d'une troisième grenouille.

COMMUNICATION

1/ Discussion sur la prochaine présentation du logiciel INTRA-MUROS

CULTURE

1/ La 7ème édition du festival 543 se déroulera le samedi 1er août 2026, une prestation théâtrale (Ma Mich, d'Angele Baux-Godard) aura lieu à Lamanère le 1 août à 11 heures à l'aire POUPOU si la météo le permet, sinon à la salle polyvalente.

2/ Questions diverses :

Fête de la Saint Jean, la confection des bouquets est prévue le matin du samedi 27 juin salle de la mairie et les feux le soir à 10 heures à l'aire POUPOU.

La séance est levée à 13 heures.

